



Règlement Jeu des Fromages de Savoie dans les collèges – 24 novembre 2022

Article 1 : Organisation du jeu

L'Association des Fromages Traditionnels de Savoie, ci-après dénommée AFTAIP, dont le siège est situé à la Maison du Reblochon – 28 rue Louis Haase – BP55 – 74230 Thônes, organise, en partenariat avec le Conseil Général de Savoie situé à Chambéry, un jeu gratuit sans obligation d'achat dans les collèges de Savoie, intitulé "**Joue et Gagne des places pour un Laser Game**".

Article 2 : Objet du jeu

Le jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Pour jouer, il suffit de répondre aux 3 questions et de remplir lisiblement et complètement le bon de participation disponible sur le dépliant d'informations et de le déposer dans une des urnes prévues à cet effet et mises à disposition dans les restaurants des collèges le jour de l'animation.

Article 3 : Date et durée

Le jeu se déroule le 24 novembre 2022, dans les cantines de 11 collèges du bassin chambérien. L'organisateur se réserve le droit de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

Article 4 : Conditions de participation et validité de la participation

Le jeu est exclusivement réservé aux élèves du collège où l'urne est déposée.

Une vérification de la qualité du participant pourra être effectuée avant l'attribution du lot.

Pour être valide, le bulletin de participation doit contenir les nom, prénom, adresse, nom du collège et classe du participant et doit être déposé dans l'urne prévue à cet effet le jour-même de l'animation.

Article 5 : Désignation des gagnants

Un tirage au sort, parmi l'ensemble des bulletins de participation comportant les bonnes réponses aux questions, aura lieu le 30/11/2022 et déterminera les 45 gagnants répartis sur les 11 collèges de cette quatrième édition (1^{ère} édition réalisée en novembre 2016, deuxième édition en juin 2017, troisième édition en mai 2018). Un seul gagnant par foyer, même nom, même adresse. Les gagnants seront informés personnellement par courrier/mail.

Tout bulletin contenant une fausse déclaration ou une déclaration erronée et/ou incomplète et/ou ne respectant pas le présent règlement, tiré au sort sera considéré comme nul et entraînera la désignation d'un autre gagnant par nouveau tirage au sort.

Article 6 : Désignation des lots

La dotation comprend 45 bons pour 2 personnes, à valoir chez Laser Game Evolution à Chambéry. Cette dotation n'est ni échangeable, ni négociable, ni revendable. Les bons seront envoyés par courrier aux gagnants. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable des retards, pertes, avaries du fait des services postaux et intervenus lors de la livraison.

Article 7 : Données nominatives

La liste des gagnants peut être diffusée sur le site www.fromagesdesavoie.fr et <https://chambery.lasergame-evolution.fr/>, la page facebook et Instagram des Fromages de Savoie et celles du Laser Game.

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les nécessités de leur participation et à l'attribution de leurs gains mais ne seront en aucun cas divulguées à des fins commerciales.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives qui les concernent (art.3 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 Janvier 1978). Toute demande devra être adressée par courrier à l'AFTAIP, Maison du Reblochon – 28 rue Louis Haase – BP55 – 74230 Thônes.

Article 8 : Responsabilités

Le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple du règlement. Le non-respect dudit règlement entraînerait l'exclusion du jeu, la nullité de sa participation et de l'attribution des lots.

En cas de contestation au règlement, seul sera recevable un courrier recommandé avec avis de réception dans un délai de 1 mois après la clôture du jeu.

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler ce jeu si les circonstances l'exigent. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 9 : Consultation du règlement

Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable pendant la durée du jeu sur le site www.fromagesdesavoie.com. Le règlement sera envoyé à titre gratuit à toute personne qui en fera la demande à l'adresse suivante : contact@fromagesdesavoie.fr ou par téléphone au 04.50.32.05.79.